

Moncton, le 4 novembre 2006

RAPPORT DU PRÉSIDENT 2005-2006

L'Association des juristes d'expression française du Nouveau-Brunswick (AJEFNB) a connu une année remplie de projets et de réalisations.

Notons les suivants :

- Tenue de notre camp d'été en droit pour la 4^e année et ce malgré le retrait du support de la Province du Nouveau-Brunswick. Quatorze jeunes ont participé au camp et pour la première fois, nous avons des participants de l'extérieur des provinces Atlantiques.
- Recrutement : objectif de 250 membres
- Parution continue de notre bulletin d'information, *Le Bref*

Toutes ces activités n'auraient pas été possibles sans le soutien des membres du Conseil d'administration et le travail de notre directrice générale et de notre adjointe administrative. Je tiens à les remercier sincèrement pour leur dévouement à la cause.

Il me fait plaisir de vous présenter un résumé de nos réalisations et des projets en cours et de vous offrir quelques réflexions sur les défis qui nous attendent.

LES RÉALISATIONS

Tenue du camp d'été en droit

Depuis maintenant 4 ans, nous tenons un camp d'été en droit pour les élèves francophones de la 9^e à la 11^e année. Cette année, le camp a été mis en péril par le retrait de notre principal partenaire financier, le ministère de l'Éducation du Nouveau-Brunswick. Malgré cet obstacle, l'Association a réussi à trouver du financement alternatif et le camp a eu lieu à la Faculté de droit de l'Université de Moncton pendant une semaine en juillet. Je remercie particulièrement notre directrice générale, M^e Annie FOULEM-HACHÉ pour son travail sur ce dossier.

L'AJEFNB désire aussi remercier tous les animateurs et moniteurs, plus particulièrement Philippe Morin – directeur adjoint et moniteur en chef, Omar Benslimane et Mélanie Arseneau – moniteurs et Tammy Moreau, Marie-Claude Doucet ainsi que Jessica Lavoie – animatrices, pour leur travail et leur contribution. Aussi, la tenue du camp n'aurait pas été possible sans l'appui financier de Justice Canada, que nous remercions.

Projet de promotion avec la Fédération des associations de juristes d'expression française de common law

L'AJEFNB travaille en étroite collaboration avec la Fédération des associations de juristes d'expression française de common law (FAJEFCL) au projet de promotion pan-canadien et ce de

concert avec les associations de juristes provinciales. C'est un projet ventilé sur une période de trois ans. Une étude de marché menée par *Delta Média* d'Ottawa a identifié quatre niveaux d'intervention pour faire une promotion efficace des droits linguistiques : l'ensemencement, l'éveil, l'évolution et l'épanouissement.

Cette année, les efforts ont été concentrés sur la phase « évolution ». En premier lieu, cette phase consiste en l'élaboration d'une marque de point de service qui sert à identifier la disponibilité de services dans les deux langues et résultera ainsi en une plus grande demande de prestation de services en français de la part des justiciables. Le deuxième volet de la phase évolution porte sur le projet de la promotion de la poursuite d'études en droit. Pour cette année, il s'agira d'organiser des visites dans les écoles francophones de la province; nous nous associerons tout probablement avec la tournée des écoles qu'effectue déjà la Faculté de droit de l'Université de Moncton.

Ce projet est des plus prometteurs. Il nous permettra de mieux faire connaître notre association à nos membres et vise aussi à mieux faire connaître les droits linguistiques aux contribuables du Nouveau-Brunswick.

Activité de recrutement des étudiants

Depuis un certain nombre d'années, notre association compte un peu moins de membres étudiants, ce qui m'inquiète particulièrement. En septembre 2006, nous avons organisé une activité spéciale de recrutement afin d'assister notre représentant étudiant à mieux faire connaître l'AJEFNB. Je remercie Sacha BAHARMAND d'avoir organisé l'activité et je remercie également M^c Christian MICHAUD et M^c Lizon CHIASSON-FOULEM pour leur participation à titre de membres du Conseil d'administration.

Nous continuerons nos efforts dans l'année à venir afin que l'Association compte parmi ses membres les étudiants d'expression française dès leur arrivée à la Faculté de droit.

Recrutement : Objectif du cap des 250 membres

Alors que j'étais au CA en 2004, notre équipe s'était donnée un objectif par rapport au recrutement pour 2005 : atteindre le cap des 250 membres. L'objectif a été dépassé en 2005 et depuis, l'objectif demeure à chaque année. Pour l'année 2006, nous avons atteint les 240 membres.

J'aimerais remercier tous les membres du Conseil d'administration qui ont travaillé dans leur région pour faciliter les adhésions à l'AJEFNB.

Parution continue du bulletin d'information *Le Bref*

Le Bref a été publié 4 fois pendant l'année 2005-2006 et a été diffusé gratuitement aux membres et amis de l'Association. Au cours de l'année, le Conseil d'administration a discuté de la façon dont sont choisis les candidats et candidates pour la rubrique *Profil d'un membre*. Nous tirons au sort le nom d'un membre; si un membre s'est particulièrement distingué, cela mérite alors d'être souligné.

Je remercie Mme Denise SURETTE pour sa contribution au *Bref* depuis plusieurs années.

Services aux membres

Le CD-ROM « Outils du praticien » a été remis aux membres en règle, ainsi qu'aux anciens membres des dernières années. Il comprend des actes juridiques dans le domaine des testaments, des transactions immobilières, des sociétés commerciales, de la famille, des baux commerciaux, des affaires et de l'achat et la vente d'une entreprise. Le CD-ROM comprend également les formulaires de procédure en droit de la famille, réalisés par moi-même et ma collègue, M^e Marie-Claude BÉLANGER-RICHARD.

Finalement, pour faciliter les transactions immobilières, une convention d'achat-vente sous format bilingue a été conçue par M^e Jean-Pierre LEBLANC et est jointe au CD-ROM. Les nouvelles conventions sont compatibles avec la nouvelle *Loi sur l'enregistrement foncier*. L'AJEFNB tentera de la faire accepter comme formulaire prescrit par l'Association des agents d'immeubles du N.-B.

Plainte au Commissaire aux langues officielles du Nouveau-Brunswick

Les articles 24 à 26 de la nouvelle *Loi sur les langues officielles* du Nouveau-Brunswick prévoient la publication simultanée dans les deux langues officielles de toutes les décisions de la Cour d'appel du Nouveau-Brunswick et de toutes les décisions importantes des cours inférieures.

Suite aux constats de nos membres, l'AJEFNB a déposé une plainte auprès du Commissaire aux langues officielles, M^e Michel Carrier, à l'effet que les dispositions 24 à 26 de la *Loi sur les langues officielles* ne sont pas respectées dans leur intégrité, sauf pour ce qui est de la Cour d'appel, qui publie ses décisions simultanément dans les deux langues officielles.

Dans le processus de la plainte, l'AJEFNB a répondu aux lettres du sous-ministre de la Justice du N.-B. et à celles du Commissaire. Cette année, nous avons reçu le rapport du Commissaire concernant la plainte. Une copie du rapport sera déposée prochainement sur le site Web de l'AJEFNB. Essentiellement, le Commissaire a pleinement donné raison à l'AJEFNB et a émis les recommandations suivantes au ministère de la Justice du N.-B. :

Recommandation 1

Que le Ministère entame immédiatement une consultation avec toutes les parties prenantes afin d'élaborer une politique de traduction et de mise en disponibilité publique des jugements et ordonnances définitives des tribunaux qui soit conforme à la *Loi sur les langues officielles* et à ses principes.

Que la politique ait pour but de créer un régime en matière de traduction et de prestation de décisions dans les deux langues officielles pour tous les tribunaux de la province semblable à celui qu'utilise présentement la Cour d'appel, et d'adapter ce régime aux autres tribunaux.

Qu'une fois la consultation terminée, le Ministère entreprenne immédiatement les démarches nécessaires pour mettre en œuvre ce système.

Recommandation 2

Que le Ministère entreprenne, dans les plus brefs délais, les démarches nécessaires auprès de son éditeur officiel pour assurer que toutes les décisions figurant au *Recueil des arrêts du Nouveau-Brunswick*, en reliure ou autre, soient publiées dans les deux langues officielles.

Recommandation 3

Que le Ministère, s'il n'est pas convaincu de l'interprétation que nous faisons du terme publier, entame, dans les plus brefs délais, les démarches pour le renvoi de la question à la Cour d'appel.

Dans les prochains mois, le Conseil d'administration de l'AJEFNB aura la tâche importante de veiller au suivi des recommandations élaborées par le Commissaire.

PROJETS EN COURS

Parmi les projets en cours, notons ceux-ci : campagne de recrutement pour 2007, projet de promotion avec la FAJEFCL – élaboration de la marque de point de service et promotion de la poursuite d'études en droit –, organisation du Camp d'été en droit 2007. Quatre projets sont à la phase de demande de financement; premièrement, le projet de refonte du site Web, deuxièmement le projet de journées d'études sur les droits linguistiques pour les francophiles, les justiciables et les juristes « non-convertis » (prévu pour mars 2007), troisièmement le projet de développement de documents pédagogiques et de sessions de formation en droit collaboratif en français et finalement le projet relatif aux journées de droit.

Enfin, comme vous le savez sûrement tous, le gouvernement fédéral a annoncé l'abolition du Programme de contestation judiciaire du Canada (PCJ). Il s'agissait là d'un programme d'une importance extraordinaire pour les minorités du Canada, dont les communautés francophones et acadiennes. L'AJEFNB est triste de la décision, mais n'a pas pleuré longtemps. Plutôt, nous nous sommes immédiatement mis à la tâche, de concert avec la FAJEFCL et les autres associations francophones, afin de dénoncer les coupures et préparer les diverses stratégies qui s'imposent pour tenter de faire rétablir ce programme si important.

Le dossier du PCJ sera un projet important pour l'année prochaine. Je désire remercier Me Christian MICHAUD, qui préside notre comité des services juridiques, pour son énorme travail dans ce dossier.

FINANCEMENT DE L'AJEFNB

L'AJEFNB compte sur l'appui financier du ministère de la Justice Canada pour son financement de base et pour certains de ses projets. Pour l'année 2005-2006, l'AJEFNB a obtenu un financement de base plus élevé que les années précédentes, soit 83 250 \$, une augmentation de 13 250 \$ par rapport à l'année précédente. Ces fonds permettent aux membres d'obtenir les services d'une directrice générale à temps plein et d'une adjointe administrative à temps partiel.

Nous nous devons de remercier Justice Canada pour ces fonds, prévus dans le *Plan d'action pour les langues officielles*, qui assurent un financement stable pour l'AJEFNB.

LE PERSONNEL DE L'AJEFNB

Au cours de l'année 2005-2006, le personnel de l'AJEFNB a été composé de M^e Annie FOULEM-HACHÉ et de Mme Denise SURETTE. Tout récemment, M^e FOULEM-HACHÉ a débuté un congé de maternité. M^e Claire LEVASSEUR prend la relève pour la prochaine année.

DÉFIS

L'année 2005-2006 s'est terminée avec une activité de planification stratégique pour ainsi donner à l'Association une vision et une direction pour les années à venir. Quoique que nous soyons loin d'un bilinguisme institutionnel qui, seul, pourrait assurer l'égalité des communautés linguistiques du N.-B., nous avons fait un énorme progrès vers ce but ultime. Les efforts de l'AJEFNB, grâce à son lobbying auprès des gouvernements et à ses revendications devant les tribunaux, ont grandement contribué à l'adoption de mesures législatives, qui sont véritablement la toile de fond du bilinguisme auquel nous rêvons.

Je pense que l'AJEFNB doit continuer à collaborer pleinement avec la FAJEFCL. Les projets de la FAJEFCL, dont le *Plan de promotion* et le *Guide national du praticien*, vont de l'avant et pourront être bénéfiques pour les membres de l'AJEFNB. J'estime que la promotion de l'AJEFNB et des droits linguistiques sera centrale à la mission de notre association pour les années à venir.

En conclusion, j'aimerais vous remercier de votre présence à votre assemblée générale annuelle. Je vous invite à demeurer près de votre association et d'y participer. Les accomplissements de l'AJEFNB sont le reflet du dévouement de son personnel, de son équipe de direction, de son Conseil d'administration et bien sûr de ses membres.

En terminant, j'aimerais remercier sincèrement tous ceux et celles qui ont contribué, de quelque façon que ce soit, aux réussites de l'AJEFNB au cours de l'année 2005-2006. La dernière année a été remplie de succès et c'est avec beaucoup d'enthousiasme que j'envisage l'avenir de l'AJEFNB.

Le président,

Sacha D. MORISSET